



28 > 30
NOVEMBRE 2025
CHAMBERY
PARC DES
EXPOS
2 SALONS À S'OFFRIR

SALON DES
Métiers
ET DE
l'Artisanat
d'Art

CMA
Chambre
des
Métiers
et des
Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SAVOIE
UN ÉVÉNEMENT
Savoieexpo

BOOK

MONTAGE / DÉMONTAGE

**Savoieexpo**
complexe événementiel

NOTRE DEMARCHE RSE



SAVOIEXPOL est certifiée ISO 20121 en 2024, système de management responsable appliqué à l'activité événementielle. Dans le cadre de sa politique RSE (responsabilité sociétale et environnementale), SAVOIEXPOL met en place un management responsable afin de :

- Limiter l'impact environnemental des événements et des bâtiments
- Sensibiliser ses clients aux enjeux du développement durable
- Répondre aux exigences de ses clients en la matière
- Pérenniser l'association et les emplois

Découvrez à travers une courte vidéo en quoi consiste la démarche RSE de Savoie Expo et les actions menées en 2024 :



MOT D'ACCUEIL

Cher exposant, bienvenue ! Ce guide a été conçu **pour faciliter vos démarches en amont des salons, lors de l'installation de votre stand ainsi que pendant la manifestation.**

Il recense de nombreuses informations pratiques, les consignes de sécurité à adopter et, enfin, les bons de commande complémentaires.

Nous vous remercions de le lire attentivement et de le transmettre à toute personne pouvant être concernée par ces consignes (agenceurs de stand, prestataires...).

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, un bon salon !

L'équipe d'organisation

CHARTE DE L'EXPOSANT

1. Ne pas céder, sous-louer, échanger à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de l'emplacement m'ayant été attribué
2. Ne pas présenter d'autres produits que ceux annoncés dans mon dossier d'inscription et ne pas exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites
3. Ne pas empiéter sur les allées avec de la PLV ou de la marchandise
4. Présenter un stand propre durant toute la durée de la manifestation
5. Ne pas retirer mes produits et ne pas démonter mon stand avant la fin de la manifestation
6. Être présent sur mon stand pendant les heures d'ouverture de la manifestation
7. Ne pas fumer sur mon stand ni à l'intérieur des bâtiments
8. Ne pas « racoler » les visiteurs dans les allées, respecter les bonnes pratiques commerciales vis-à-vis de mes voisins de stand et de la concurrence
9. Informer les visiteurs des prix et des conditions de vente selon la réglementation en vigueur
10. Respecter et faire respecter à mes collaborateurs l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en termes d'hygiène et de sécurité
11. M'engager à respecter les dispositions du code du travail et les faire appliquer à mon personnel
12. Respecter les délais de livraison des marchandises pour les commandes signées sur le salon et pour lesquelles des arrhes ont été versés.

Le non-respect de cette charte fera l'objet d'une constatation écrite de l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'exposant sur d'autres manifestations et, selon la gravité, de fermer son stand.

SOMMAIRE

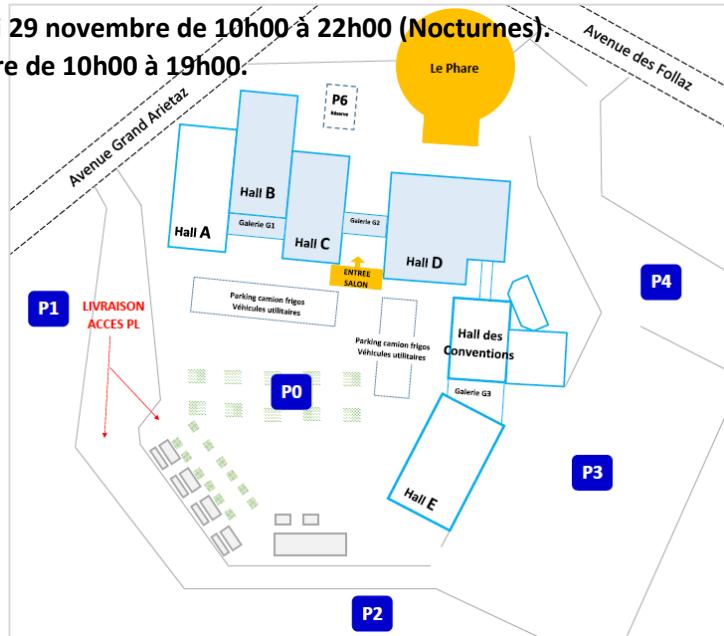
NOTRE DEMARCHE RSE	2
MOT D'ACCUEIL	3
CHARTE DE L'EXPOSANT	3
GÉNÉRALITÉS.....	5
HORAIRES DES SALONS.....	5
ACCUEIL DES EXPOSANTS AVANT L'OUVERTURE	5
VOS INTERLOCUTEURS	6
PLAN DES SALONS.....	7
EQUIPEMENT DE VOTRE STAND.....	8
EQUIPEMENT GENERAL DES STANDS EN INTÉRIEUR	8
STAND ÉQUIPÉ	8
STAND NU	9
ÉLECTRICITÉ	9
MOQUETTE	10
NETTOYAGE	10
TÉLÉPHONE / ADSL	10
WIFI.....	10
CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA WIFI SAVOIEEXPO.....	11
LISTE DES PRESTATAIRES	12 & 13
MONTAGE / DÉMONTAGE	14
LAISSEZ-PASSER	14
MONTAGE.....	14
DÉMONTAGE	14
GARDIENNAGE DE NUIT.....	14
GESTION DES DÉCHETS / DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	15
RÉGLEMENTATION	16
RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ SUR UN CHANTIER	16
CHARTE DE BONNE CONDUITE	17
SPÉCIFICITÉS RELATIVES AUX ACTIVITÉS OU PRODUITS PRÉSENTÉS.....	18
ASSURANCES.....	19&20
COMMISSION DE SÉCURITÉ	21
CLASSEMENT AU FEU DES MATÉRIAUX.....	22
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MATÉRIAUX AUTORISÉS	23
CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU INCIDENT	24
LAISSEZ-PASSER.....	25
BON DE COMMANDE COMPLÉMENTAIRE	26
MEMENTO.....	27

GÉNÉRALITÉS

HORAIRES VISITEURS

Le salon SAVEURS & TERROIRS se déroulera dans les halls B, C et D du Parc des Expositions de Chambéry les :

- Vendredi 28 et samedi 29 novembre de 10h00 à 22h00 (Nocturnes)
- Dimanche 30 novembre de 10h00 à 19h00.



ACCUEIL DES EXPOSANTS AVANT LE SALON

Votre facture est soldée, vos badges sont téléchargeables dans votre Espace Exposant.

Les badges sont nominatifs et seront **indispensables** pour accéder au salon à compter du 28 Novembre.

Toute l'équipe de SAVOIEXPLO se tiendra à votre disposition aux bureaux de l'organisation dans la Galerie G2 située entre les halls C et D :

- Mercredi 26 novembre : 7h30 – 18h00
- Jeudi 27 novembre : 7h30 – 21h00

Dès votre arrivée, présentez-vous pour :

- Régulariser votre dossier et, le cas échéant, régler le solde de la facture de stand pour pouvoir retirer vos badges exposants.
- Récupérer votre mobilier loué ou votre clé de réserve, **accompagné d'un chèque de caution.**
- Toute demande d'intervention particulière (eau, électricité, spots...)
- Commander toute prestation supplémentaire (invitations, badges exposants...)

Toute commande doit être accompagnée du règlement.

Si vous souhaitez vous faire livrer directement sur votre stand, merci **d'indiquer sur les colis :**

- | | |
|------------------|---|
| • Nom expéditeur | • Nom destinataire - Numéro de téléphone en cas de besoin |
| • Société | • Hall - Numéro du stand |

Attention, SAVOIEXPLO n'est en aucun cas responsable de la réception des colis et se décharge de tout problème lié à la livraison. SAVOIEXPLO pourra cependant indiquer à la société de transport où déposer le colis.

VOS INTERLOCUTEURS

ACCUEIL

Standard SAVOIEXPOL

info@savoienpo.com

DIRECTION

Stéphane FAGES, Directeur

stephane.fages@savoienpo.com

Julien FOUCault, Responsable administratif et financier

julien.foucault@savoienpo.com

ADMINISTRATION

Laurence VARON, Assistante de direction

laurence.varon@savoienpo.com

Nicolas GALZY, Assistant administratif et commercial

nicolas.galzy@savoienpo.com

SERVICE COMMERCIAL

Redouane BOUTEBBA, Chargé d'affaires

redouane.boutebba@savoienpo.com

Sandra GRANDINETTI, Chargée d'affaires

sandra.grandinetti@savoienpo.com

Rebecca BROSSARD, Chargée d'affaires

rebecca.brossard@savoienpo.com

Cyril MARTY, Chargé d'affaires

cyril.marty@savoienpo.com

SERVICE TECHNIQUE

Stéphane LAURENT, Responsable technique

stephane.laurent@savoienpo.com

Carole CHADEAU, Assistante technique

carole.chadeau@savoienpo.com

SERVICE COMMUNICATION / RP

Laëtitia MICHEL, Chargée de communication

laetitia.michel@savoienpo.com

Enzo FORLIN, Assistant communication et marketing digital

enzo.forlin@savoienpo.com

SERVICE COMPTABILITE

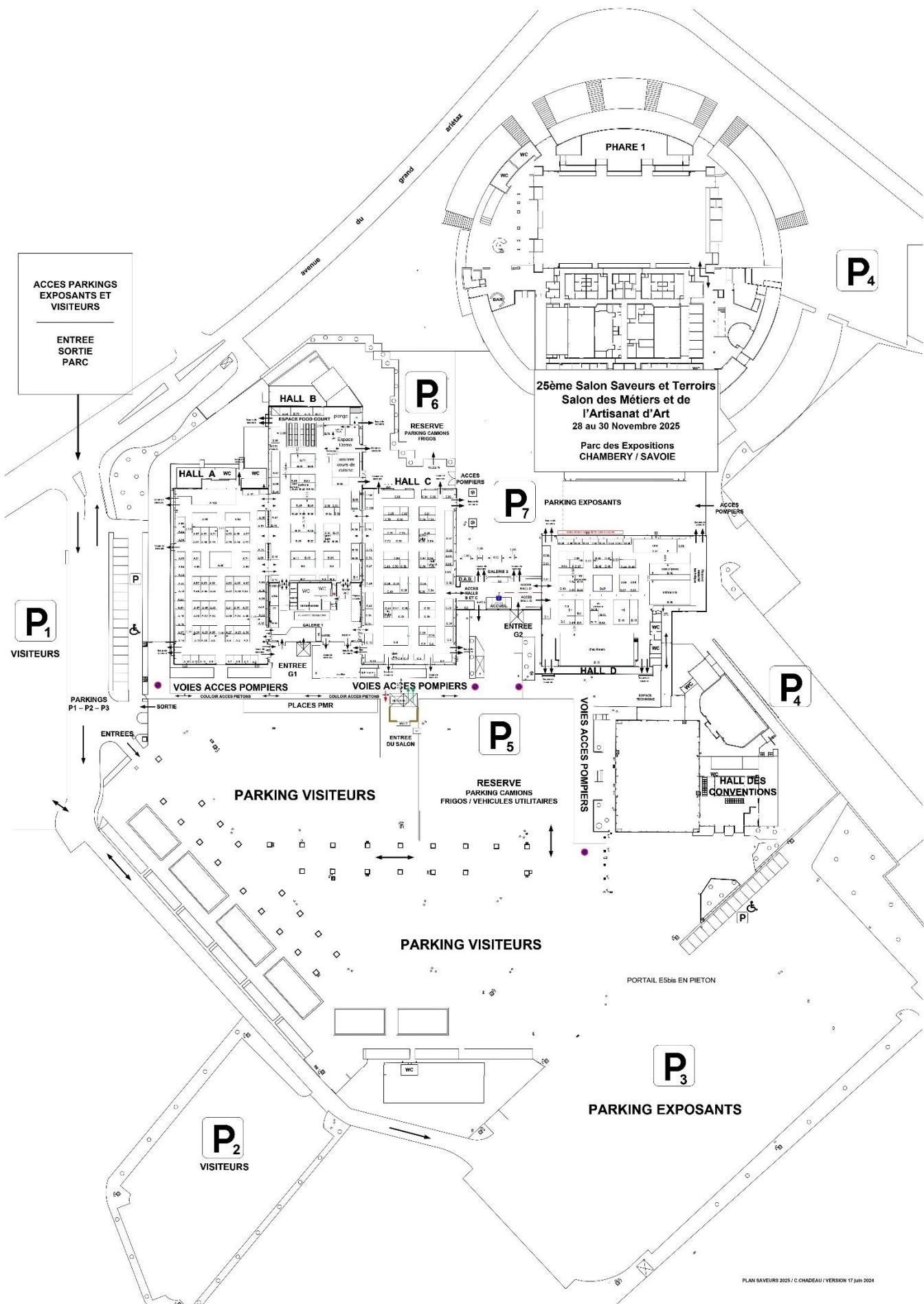
Murielle MESSINA, Comptable principale

murielle.messina@savoienpo.com

Katia FORTUNE, Comptable

katia.fortune@savoienpo.com

PLAN GÉNÉRAL DES SALONS



ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DES STANDS EN INTÉRIEUR

(Situés dans les Halls couverts : B, C, et D)

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par SAVOIEEXPO. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

L'ensemble des stands intérieurs est équipé d'une moquette.

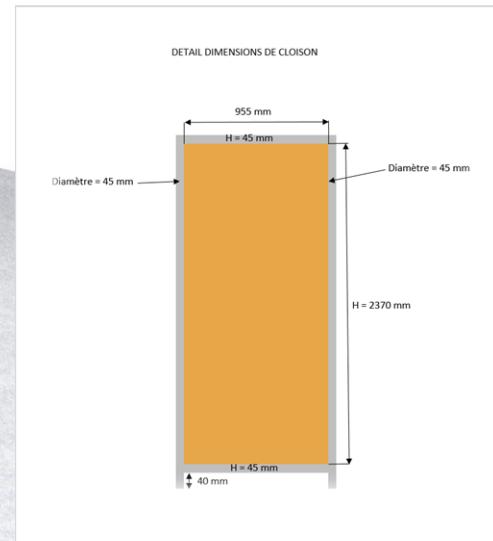
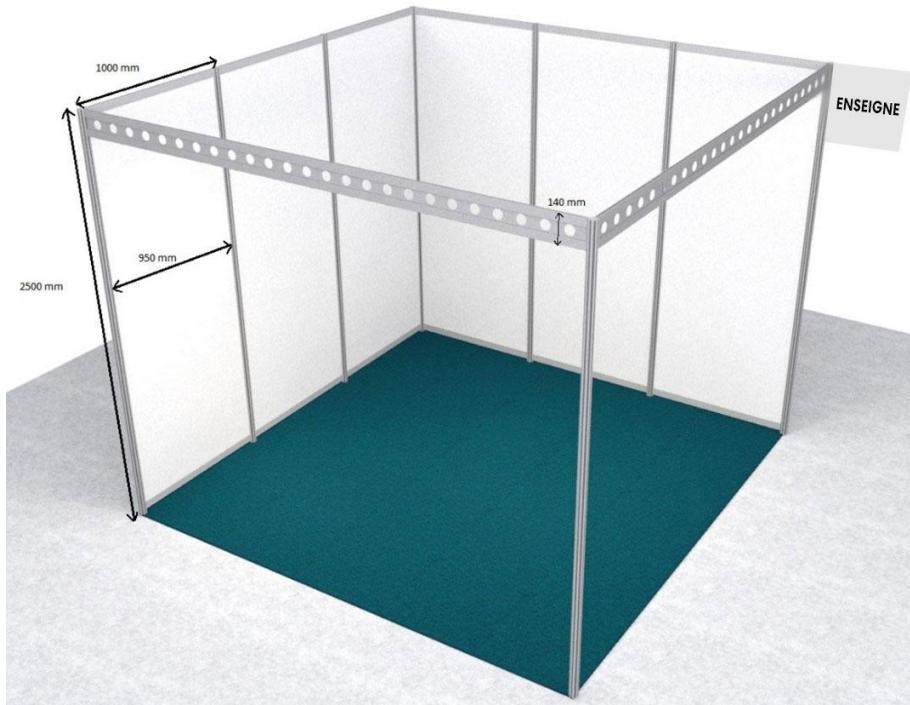
Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. **Dans le souci de conserver une unité et une bonne tenue de la manifestation, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de respecter la hauteur maximale autorisée, soit 4 mètres.**

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations d'unité, nous vous remercions de ne pas démonter, ni modifier les éléments de structure que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

Dans le respect des autres exposants, si votre stand dépasse la hauteur de 2,5 m, merci de faire en sorte que la face arrière de votre structure, dépassant 2,5 m, soit aussi présentable que la face avant.

STAND ÉQUIPÉ

Exemple d'un stand de 9 m² avec angle ouvert (Photo non contractuelle)



CARACTÉRISTIQUES

Pour le HALL A : Panneaux de fond et cloisons latérales en mélaminé couleur grises

Pour les HALLS B, C et D : Panneaux de fond et cloisons latérales en mélaminé couleur hêtre.

Dimensions : longueur 1 m, hauteur 2,50 m.

L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 955 mm.

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

Bandéau (si prestation demandée « structure de stand ») : ossature en aluminium – hauteur : 140 mm.

Il est prévu une enseigne par stand (à renseigner dans le dossier d'inscription). Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée. 25 caractères maximum.



Pour l'aménagement de votre stand, merci de respecter les consignes affichées sur les cloisons.

Attention : boulonnage, vissage, colle et grosses pointes sont interdits. Tout panneau (ou structure) endommagé vous sera facturé au coût de 70 € HT la cloison (ou le mètre linéaire de structure aluminium).

STAND NU

Il n'y a ni cloison de fond ni cloison de séparation de stand lorsque ceci est possible (ex : pas de stand voisin). Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé sur la moquette.

L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une moquette.

Il est prévu une enseigne par stand. Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée ou déposée sur votre stand si l'accrochage n'est pas possible.

ÉLECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé de manière générale dans l'angle en fond du stand à 2,40 m de hauteur.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre dossier d'inscription.

Exemples de consommation :

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 Kw)
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre coffret électrique, merci de nous le préciser.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du coffret électrique.

Si vous souhaitez commander de la puissance électrique supplémentaire sur votre stand, reportez-vous au bon de commande en page 25.

MOQUETTE

Pour le HALL A les moquettes des stands sont de couleur **coco**.

Pour les HALLS B, C et D les moquettes des stands sont de couleur **bleu marine**.

ATTENTION

Il vous appartient d'enlever le film plastique de la moquette de votre stand avant l'ouverture au public.

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors et pendant les heures d'ouverture des salons.

Si vous souhaitez que nous procédions au nettoyage de votre stand, merci de souscrire cette option sur le bon de commande complémentaire. (**Cf. bon de commande page 25**).

Par ailleurs, un **programme de gestion des déchets** est mis en place. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront transmises pour le montage, le démontage et le déroulement des salons. (**Cf. page 14**)

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles en verre à part pour faciliter le tri des équipes de nettoyage qui les collecteront.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

Au moment du démontage, merci d'évacuer le maximum de vos déchets présents sur votre stand dans les différents contenants de tri à votre disposition.

Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

TELEPHONE / ADSL

Pour commander une ligne temporaire, **adressez-vous directement à ORANGE EVENT** :

Par téléphone : 01 55 56 10 00 - E-mail : oes@orange.com

Cette prestation vous sera directement facturée par ORANGE.

CONNEXIONS WIFI

La connexion internet est une prestation gratuite comprise dans le dossier d'inscription.

Les accès au WIFI sont les suivants :

Nom du Domaine : SAVEURS ET TERROIRS 2025

Mot de passe : saveurs2025

Retrouvez les conditions générales d'utilisation du WIFI SAVOIEEXPO en page 11.

Conditions générales d'utilisation du WIFI SAVOIEEXPO

Avant de vous connecter, merci de prendre connaissance de la Charte d'utilisation du service Wi-Fi suivante :

L'utilisation du service Wi-Fi est soumise, en premier lieu, au respect des lois et des règlements en vigueur. L'utilisation de ce service vaut acceptation irréfragable par l'utilisateur, sans qu'aucune signature ne soit nécessaire, de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans la présente Charte.

L'utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser tant son matériel informatique (portable, assistant personnel) et ce service, d'une manière conforme à la loi et à la nétiquette en s'interdisant, notamment, tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En particulier il ne devra pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, illicites, interdites, c'est-à-dire, sans que cette liste ait un caractère exhaustif :

- Il s'engage à respecter la loi et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité de qui que ce soit.
- L'utilisateur s'engage à respecter la vie privée de toute personne et le secret des correspondances, il s'interdit d'intercepter tout message et communication émis par la voie des télécommunications.
- Il s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.

Dans le cadre de l'usage de ce service, l'utilisateur s'interdit de :

- Récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement ;
- Diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ; créer une fausse identité ;
- Tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à un fichier, ou une donnée ;
- Diffuser ou télécharger des éléments contenant des logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires pour le faire ; d'adresser tout message indésirable ni d'effectuer des envois de type « spamming » ;
- D'adresser tout courrier et/ou message électronique comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires, obscènes, indécentes, illicites ou portant atteinte aux droits des personnes et à la protection des mineurs ;
- Transmettre tout virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou tout utilisateur ;
- Tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données et s'y maintenir ;
- Perturber les services et/ou contenus et/ou données auxquels il accède ;
- D'envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dite « boule de neige » ou pyramidale ;
- D'adresser toute publicité, message promotionnel ou tout autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité ;

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser ce service. L'utilisateur lequel reste seul responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements connectés. SAVOIEEXPO n'est pas responsable des problèmes de connexion possibles selon les ordinateurs et les agents n'interviennent pas sur le matériel personnel des usagers.

Le fournisseur de service ne peut être en aucun cas être tenu de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service Wi-Fi par l'utilisateur, ce dernier étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la présente Charte. L'utilisateur reconnaît que le fournisseur de service ne peut être responsable des contenus ou services auquel il accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, l'accès au service Wi-Fi pouvant être suspendu à tout moment sans préavis.

Nous informons les utilisateurs du service que les nouvelles dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion, à savoir : expéditeur, destinataire, heure, durée et lieu d'origine des communications à l'exception de leur contenu.

Vous déclarez avoir lu l'intégralité de la présente Charte, vous engager à vous y conformer et reconnaisez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service Wi-Fi sont de votre entière responsabilité.

LISTE DES PRESTATAIRES

MATERIEL VIDEO / SON

LUCA EVENT	Tél : 06.13.13.07.16	@ contact@luca-event.com
GROUPE ELYPSE Bruno FAVRE-MARTINOZ	Tél : 04.79.68.76.87	@ : contact@groupeelypse.fr

REPORTAGE VIDEO

DEFOURS.COM Laurent DEFOURS	Tél : 04.79.31.39.67	@ : contact@defours.com
--------------------------------	----------------------	-------------------------

DECORATION FLORALE

LE BOCAGE Eric MICOD	Tél : 04.79.33.68.60	@ : exploitation@fondation-du-bocage.org
-------------------------	----------------------	--

MANUTENTION / LOCATION DE CHARIOTS ELEVATEURS

LOCARHONE	Tél : 04.79.69.20.20.	@ : chamberry@locarhone.com
-----------	-----------------------	-----------------------------

ECLAIRAGE SPECIFIQUE DE STAND

SONOLOGIE Eric JALABERT	Tél : 06.09.45.11.32	@ : sonologie@wanadoo.fr
GROUPE ELYPSE Bruno FAVRE-MARTINOZ	Tél : 04.79.68.76.87	@ : contact@groupeelypse.fr

CONCEPTION DE STAND

P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : jean-jacques@p2x-stand.com
DEPLACER LES MONTAGNES Nicolas ALARCON	Tél : 06.28.59.17.02	@ : deplacerlesmontagnes@wanadoo.fr

PERSONNEL

CHABALA (Hôtesses/Hôtes) Katia MUNIER	Tél : 06.21.23.27.25	@ : katia@chabala.fr
--	----------------------	----------------------

PLOMBERIE

Savoieexpo gère cette prestation, reportez-vous au bon de commande page 22.

TELEPHONE / ADSL

ORANGE EVENT	Tél : 01.44.35.75.03	@ : oes@orange.com
--------------	----------------------	--------------------

NETTOYAGE - SPOTS - BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Si vous souhaitez une de ces prestations, reportez-vous au bon de commande page 22.

MOBILIER

SQUARE MOBILIER	Tél : 04.74.16.16.20	@ info@square-mobilier.fr
P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : p2x@wanadoo.fr

AGENCEMENT DU STAND

CATM Abderrahim HAMMADI	Tél : 06.98.32.65.75	@ a.hammadi@catm73.fr
ATELIER MOBIUS www.kubbii.fr	Tél : 06.79.87.63.48	@ : b.gourdain@atelier-mobius.fr
RELIEF Stéphanie IVANES	Tél : 06.15.35.85.61	@ : stephanie@relief-communication.fr
P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : jean-jacques@p2x-stand.com

ELINGAGE

STAG'ART Erik JOANNESSE	Tél : 04.56.12.71.08	@ : erik@stag-art.fr
-----------------------------------	----------------------	----------------------

SIGNALETIQUE

CATM Abderrahim HAMMADI	Tél : 06.98.32.65.75	@ a.hammadi@catm73.fr
RELIEF Stéphanie IVANES	Tél : 06.15.35.85.61	@ : stephanie@relief-communication.fr

MONTAGE – DÉMONTAGE

LAISSEZ-PASSER

Pendant le montage et le démontage, l'accès de tous véhicules dans l'enceinte des salons se fera **uniquement avec un LAISSEZ-PASSER**.

Ce laissez-passer sera à présenter aux agents de sécurité à l'entrée du site.

Il vous sera transmis par e-mail dans la semaine précédant le montage et sera à remplir par vos soins. Vous pouvez également le retrouver en page 25.

MONTAGE

Mercredi 26 novembre : 7h30 - 18h00
Jeudi 27 novembre : 7h30 - 21h00

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le jeudi soir.

Tout souhait de montage antérieur au 20 novembre fera l'objet d'une demande écrite (par e-mail) à faire auprès de : redouane.boutebba@savoiexpo.com **ET** stephane.laurent@savoiexpo.com

Attention : L'accès à l'arrière des halls B, C et D sera limité. Si vous résidez à moins d'une heure du Parc des Expositions, il est impératif de venir monter votre stand dès le 20 novembre.

DÉMONTAGE

Dimanche 30 novembre : 19h00 - 22h00
Lundi 01 décembre : 7h30 - 17h00

Attention : A partir du mardi 02 décembre à 12h00, SAVOIEXPO se réserve le droit de commencer le démontage des stands (bandeaux, cloisons, ...).

Attention : Les équipes du Parc des Expositions proposent gracieusement et **ponctuellement** d'effectuer le déchargement et le rechargement de votre matériel. **Ceci reste un service.** Nous vous demandons de rester raisonnable dans l'utilisation de ce service pour satisfaire le plus grand nombre d'exposants. Aucune réservation ne sera possible.

GARDIENNAGE DE NUIT

SAVOIEXPO se charge de la surveillance générale des salons pour que tout se passe dans les meilleures conditions.

✓ Pendant le Montage

Nuits des 26 et 27, novembre, le salon sera surveillé de l'heure de fermeture des halls jusqu'à l'heure de réouverture de ceux-ci, à savoir 7h30.

✓ Pendant le Salon

Nuits des 28 et 29 novembre, le salon sera surveillé de l'heure de fermeture au public jusqu'à l'heure de réouverture aux exposants, à savoir 7h30.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture réservés aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'une bâche (classée M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- Sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins spécialisés).

✓ **Lors du Démontage**

Nuit du 30 novembre, le salon sera surveillé de l'heure de fermeture des halls, à savoir 22h00, jusqu'à l'heure de réouverture de ceux-ci, à savoir 7h30.

Nous vous recommandons vivement d'enlever vos objets de valeur et matériels dès le dimanche 30 novembre au soir.

Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et de démontage.

Pendant les heures d'ouverture au public ainsi que les heures prévues pour le montage et le démontage, L'EXPOSANT EST RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE DE SON STAND.

GESTION DES DECHETS ET DEVELOPPEMENT DURABLE

IMPORTANT !

Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental des salons, et dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, SAVOIEXPLO vous propose une gestion des déchets.

✓ **Pendant le Montage et le Démontage**

Il est de la responsabilité de chacun de trier correctement ses déchets lors des salons.

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant **4 catégories** :

- CARTON (containers à roulettes **JAUNE**)

- VERRE (borne à verre)

- DECHETS MENAGERS (containers à roulettes **MARRON**)

- GROS ENCOMBRANTS + FILM PLASTIQUE (benne **BLEUE**)

✓ **Pendant les Salons**

A la fermeture des Salons, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles en verre du reste des déchets.

Des composteurs pour biodéchets sont présents aux abords des bâtiments, merci d'y déposer vos déchets organiques.

Lors de votre départ du stand pensez à éteindre vos éclairages !

REGLEMENTATION

RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE A RESPECTER SUR UN CHANTIER

➤ Port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) :

- **Chaussures de Sécurité** : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site des salons pendant les périodes de montage et démontage.
- **Casque** : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tâche présentant un risque.
- **Gants, lunettes de protection** : pour les tâches à risques particuliers.

➤ Le levage et le transport de personnel ne peuvent être faits qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

Documents obligatoires à présenter sur le site :

- *Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)*
- *C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)*
- *Autorisation de conduite sur site de l'employeur*
- *Certificat médical d'aptitude à jour*

- **Les outillages électriques ou électroportatifs** doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.
- **Interdiction de fumer dans les Halls** : au montage – démontage et pendant le Salon.
- **Respecter les allées de circulation** : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention.
- **Travail en hauteur** : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective (Nacelle, Echafaudage, Plateforme Individuelle Roulante, ...). Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.

CHARTE DE BONNE CONDUITE DESTINÉE AUX EXPOSANTS RESTAURATEURS ET/OU DÉTENTEURS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Vous devez avoir connaissance des obligations qui vous incombent en matière de salubrité des denrées alimentaires et d'hygiène alimentaire et être en conformité avec les règles sanitaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Pendant la durée de l'évènement, vous vous engagez à :

- Ne commercialiser que des denrées alimentaires salubres qui ne peuvent en aucun cas faire courir un risque à la santé des consommateurs.
- Ne commercialiser que des produits de qualité loyale et marchande. La détention de denrées corrompues, à DLC ou DLUO dépassées exposent à de graves sanctions administratives ou pénales.
- Etiqueter et identifier tous les produits et respecter la traçabilité.
- Protéger les denrées de toutes contaminations (clientèle, insectes, animaux, poussière, ...).
- Disposer d'équipements, d'ustensiles et de plans de travail propres et désinfectés.
- Disposer de tous les produits et ustensiles qui seront nécessaires au maintien des conditions d'hygiènes adéquates (point d'eau, lave-mains, produits et ustensiles d'hygiène, ...).
- Disposer d'une zone sale (ustensiles sales, poubelle fermée, déchets) et d'une zone propre (manipulation des denrées alimentaires).
- Apporter tous les équipements nécessaires à la conservation des aliments (banque frigo, réfrigérateur, congélateur, bain-marie, ...).
- Respecter les températures de conservation, les processus de cuisson, de congélation et de remise en température exigés par la réglementation.
- Respecter et faire respecter les règles d'hygiène (tenue vestimentaire, lavage des mains, marche en avant, ...).
- Détenir et présenter tout document qui serait demandé lors d'une inspection sanitaire (certificats médicaux en cours de validité, justification de capacité, agrément, licences, emballage d'origine, étiquettes, factures des denrées alimentaires détenues, ...).

Des contrôles inopinés des services sanitaires pourront avoir lieu pendant la manifestation sans que SAVOIEXPO en ait été informée.

SPÉCIFICITÉS RELATIVES AUX ACTIVITÉS OU PRODUITS PRÉSENTÉS

EXPOSANTS EN RESTAURATION/BARS :

- Droits indirects :

Les exposants qui font de la vente de boissons alcoolisées **doivent être en règle concernant la perception des droits indirects.**

RAPPEL : l'organisme compétent est la mairie du lieu de la manifestation, à savoir :

MAIRIE DE CHAMBERY – Service des Elections – Tél : 04.79.60.21.35

Ou sur le site : <https://simplici.chambery.fr/>

Avant le salon, vous devez justifier, auprès de la mairie, de votre participation au salon pour qu'elle vous délivre votre autorisation d'ouverture d'un débit de boisson par la licence correspondant à votre activité.

- Huiles de cuisson :

Pour vos **huiles de cuisson**, merci d'utiliser des bidons prévus à cet usage que vous pourrez laisser sur site au démontage. SAVOIEEXPO se chargera de leur collecte.

Tout manquement à l'une de ces spécificités pourra entraîner, en fonction de la nature des faits, des suites administratives ou financières.

ASSURANCES

L'inscription comporte en faveur de chaque exposant une **assurance « Tous-risques » obligatoire** par l'intermédiaire des assureurs des Salons, moyennant une prime et suivant détail ci-après :

1. **Capital assuré : 1500 €, avec franchise de 250 €**, couvrant globalement les marchandises, le matériel et les agencements.
2. L'assurance couvre notamment et sous réserve des limitations et exclusions des articles du Règlement Particulier :
 - Les risques d'incendie, d'explosion, de foudre, de dommages causés par l'électricité,
 - Les dégâts causés par les eaux,
 - Les risques de vol (sauf période de montage et de démontage et heures d'ouverture de la manifestation au public),
 - Les détériorations causées par les visiteurs.
3. Les risques de casse de marchandises fragiles, le vol d'objets précieux et le transport à l'aller et au retour de toutes marchandises ne sont pas garantis dans l'assurance obligatoire « Tous-risques ».
4. Cependant, l'attention de l'exposant est attirée sur le fait que la somme assurée doit représenter la valeur intégrale des objets exposés sous peine d'application de la règle proportionnelle prévue par l'article L 121-5 du Code des Assurances. SAVOIEXPO ne peut en aucun cas être mise en cause par les exposants pour insuffisance de déclaration. **Il est donc particulièrement recommandé aux exposants, dans le cas où la valeur réelle des objets exposés dépasse la somme de 1500 €, de souscrire à un capital excédant ce minimum auprès de l'assureur de leur choix.**
5. Les exposants renoncent expressément du fait de leur admission, à tous recours contre SAVOIEXPO, pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.
6. Les assurances souscrites par SAVOIEXPO ne dispensent en aucune manière les exposants d'être couverts par une police personnelle garantissant leur propre responsabilité civile professionnelle et/ou les dommages à leurs biens, conformément à l'article 41-1 du règlement général de l'UNIMEV.
7. Il vous appartient donc aussi de souscrire, directement auprès de votre assureur, une Garantie Perte d'Exploitation avec clause générale de renonciation aux recours contre SAVOIEXPO, vous apportant une couverture suffisante pour le Salon, y compris en période de montage et de démontage.

Délais de garanties :

Les assurances prennent effet 3 jours avant l'ouverture et prennent fin 3 jours après la clôture de la manifestation. Ces garanties s'entendent uniquement dans l'enceinte des Salons. Les exposants ne sont assurés que lorsque le montant intégral de leur prime est payé.

Les biens, pour mémoire, sont sous la seule surveillance de l'exposant pendant les périodes de montage et de démontage de son stand ainsi qu'en dehors des périodes de gardiennage.

Déclaration de sinistre :

-En cas de sinistre, l'exposant doit faire par écrit sa déclaration à SAVOIEXPO, dans un délai maximum de 24 heures et, de toute façon, avant son départ d'un Salon. Les Compagnies d'Assurances se réservent le droit d'opposer la déchéance pour tout sinistre dont la déclaration n'aurait pas été faite dans les délais impartis.

-En cas de vol, l'exposant devra dans les 24 heures, déposer une plainte au Commissariat de Police de Chambéry et adresser le même jour un récépissé du dépôt de plainte à SAVOIEXPO, à l'appui de sa déclaration de vol.

SAVOIEXPO déclare irrecevable toute réclamation présentée plus de 3 jours après la clôture des Salons.

Accidents :

SAVOIEXPO décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux personnes ou aux marchandises au cours de leur transport ou de leur installation dans l'enceinte des Salons.

Vols – Vandalisme – Dommages :

SAVOIEXPO prend toutes les mesures pour éviter les vols, détournements, dégradations, incendies, explosions ou inondations.

Cependant, aucune responsabilité ne peut être recherchée et aucune indemnisation due à la suite d'évènements survenus par cas de force majeure.

Il doit être bien entendu que les marchandises ou objets présentés restent sous la seule garde et donc, sous la seule responsabilité de l'exposant pendant les heures d'ouverture de la manifestation et les périodes non surveillées.

Les exposants renoncent expressément à tout recours contre SAVOIEXPO pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Comme pour toutes ses manifestations, SAVOIEEXPO, et avec lui ses exposants, est tenue de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

La visite du Chargé de Sécurité aura lieu le jeudi 27 novembre

Le Chargé de Sécurité des salons est Mr Pascal LORRAIN :

Alpes Prévention Incendie

Adresse : 30 rue du Pré de la croix – 74300 CLUSES

Tel : 06.40.64.95.62

Mail : *alpesprevention@gmail.com*

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée. Toutefois, le Chargé de Sécurité agréé par SAVOIEEXPO examinera la conformité des stands dès le jeudi 27 novembre.

Les exposants et les installateurs de stands doivent fournir les procès-verbaux* de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands (procès-verbaux en cours de validité de moins de 5 ans).

Pour les aménagements spéciaux (stands à étages, etc.), les dossiers de sécurité doivent être fournis.

Modèle de procès-verbal :

CTB CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

CENTRE DE RECHERCHE DE MARSEILLE LA VALLEE
74, AVENUE JEAN-JAURES - CHAMPS-SUR-MARNE (94) - Tél. 14.11.40.01.02 - Télex 694.301 - Télécopie 04.93.15.22.22
DIRECTION : CTB - 4, AVENUE DU RECTEUR POUZADE - 7570 PARIS CEDEX 16 - Tél. (1) 40.28.20.20 - Télécopie 01.30.719.5

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT

N°

et annexes de pages

Valable 5 ans

ESSAI DE RÉACTION AU FEU D'UN MATERIAU
en vue de classement conformément à l'arrêté du
Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 20 Juin 1983 et ses Annexes

MATERIAU présenté par :

MARQUE COMMERCIALE :

DESCRIPTION (envers) :

NATURE DES ESSAIS :

CLASSEMENT : L M

DURABILITÉ de classement (Annexe 2) :

Consigne n°1 : Les critères résultant des essais ci-dessous décrits dans les annexes au présent procès-verbal, sont utilisés pour déterminer la classe de durabilité de l'essai. Ces critères sont établis en fonction de l'essai effectué et de l'application d'un critère de qualification qui détermine la période de durabilité de l'essai. Ces critères sont établis en fonction de l'application d'un critère de qualification mis en place par le ministère de l'Intérieur et établis par le bureau PTF - Résolution sur feu.

Objet / Meme le : _____

Objet de la demande
"Résolution sur feu"

Objet de la demande
"Résolution sur feu"

Sont toutes autorisées les reproductions intégrales par photostat de la présente page de demande de classement (page de tête et verso).

**Merci d'adresser ces documents directement à : savoiexpo.securiteincendie@gmail.com
en précisant « Saveurs et terroirs 2025 ».**

*En l'absence des documents justificatifs, la dépose immédiate des tissus ou matériaux sera demandée.

En pages suivantes, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir ainsi qu'un rappel des règles de sécurité à respecter dans les Etablissements Recevant du Public.

NORMES ET REGLES DE CLASSEMENT AU FEU

Rappel de l'Article 21 du règlement de sécurité des ERP de type T :

§ 1. Les aménagements intérieurs, tels que plafonds, plafonds suspendus, vélums... ne doivent pas faire obstacle au bon fonctionnement des installations de désenfumage, ni à celles de détection et d'extinction automatiques.

§ 2. La constitution et l'aménagement des stands, et notamment, leur cloisonnement et leur ossature, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3 conformément aux dispositions de l'article AM 15.

§ 3. Les décos florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décos doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

§ 4. Les revêtements, horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m², peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M3. Si leur surface totale est inférieure ou égale à 20 m², ces revêtements peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M4.

§ 5. Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions du présent article leur sont applicables. Cependant, ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

§ 6. Si, éventuellement, un chapiteau ou une tente ou une structure est installé dans le hall d'expositions, cet ouvrage doit être conforme aux dispositions des articles CTS 1 à CTS 37, à l'exception de l'article CTS 5.

En aucun cas, il ne peut être admis d'incompatibilité entre les dispositions des articles CTS concernés et celles du présent chapitre. L'ouvrage ci-dessus doit être installé de façon telle que son environnement ne puisse diminuer son niveau de sécurité.

RAPPEL succinct des Normes et équivalences européennes :

M0 ou A normes Européennes : Incombustible

M1 ou B normes Européennes : Non Inflammable

M2 ou C normes Européennes : Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes : Moyennement inflammable

M4 ou E normes Européennes : Facilement inflammable

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MATERIAUX AUTORISÉS

MATERIAUX	AUTORISE SI :	DOCUMENTS A FOURNIR
Bois massif ≥ 18 mm Bois non résineux ≥ 14 mm Bois résineux ≥ 18 mm Panneau contreplaqué ≥ 18 mm Aggloméré ≥ 9 mm	Oui	NEANT (matériaux assimilé M3)
18 mm < Bois > 9 mm Bois stratifié > 18 mm	Oui	Procès-verbaux
Panneau contreplaqué - Aggloméré < 9 mm	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
PVC	M3 minimum	Procès-verbaux
Moquettes au sol, Gazon	Synthétique : M3	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux (type velum)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	M2 d'origine (ignifugation interdite) ou C normes Européennes	Procès-verbaux
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés DTU 39	Procès-verbaux
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du Chargé de Sécurité

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

✓ Pendant le Montage / Démontage

En cas d'accident :

- Prévenir immédiatement les pompiers – 18
- Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, **IMPERATIVEMENT**, prévenir **l'astreinte SAVOIEEXPO au 07.48.72.96.41** et le responsable de votre entreprise.
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'accident - le motif - le nom de la société
- **Dégager un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident pour faciliter les accès.**

En cas d'incendie :

- A l'intérieur des bâtiments, déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
 - Evacuer et se regrouper devant le Hall.
 - Prévenir immédiatement les pompiers – 18
- Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, **IMPERATIVEMENT**, prévenir **l'astreinte SAVOIEEXPO au 07.48.72.96.41**.
 - Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'incendie - le nom de la société

✓ Pendant le Salon

En cas d'accident ou d'incendie :

- Prévenir immédiatement **l'astreinte SAVOIEEXPO au 07.48.72.96.41**.
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - le motif - la localisation de l'accident ou de l'incendie - votre nom
- L'équipe incendie des salons appellera les secours et coordonnera leur arrivée.

AUTRES NUMEROS UTILES :

Pompiers..... 18

Samu 15

Urgences (*application pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques*)....114

ASTREINTE SAVOIEEXPO.....07 48 72 96 41

ADMINISTRATION DU PARC DES EXPOSITIONS 04 79 62 22 80

POSTE DE SECOURS..... 06 34 87 30 44

CENTRE HOSPITALIER CHAMBERY 04 79 96 50 50

CENTRE HOSPITALIER MEDIPOLE 04 79 26 80 80

CENTRE ANTI-POISON..... 04 72 11 69 11

LAISSEZ-PASSER



OUVREZ
grand
les lieux

SAVOIEXP

Parc des Expositions • 1725, Avenue du Grand Ariéたz • 73000 CHAMBERY

+33 (0)4 79 62 22 80 • info@savoieexpo.com



LAISEZ- PASSER MONTAGE - DEMONTAGE

DOCUMENT OBLIGATOIRE

➔ DU 26 NOVEMBRE (7H30) AU 27 NOVEMBRE (21H)

POUR LE MONTAGE

➔ DU 30 NOVEMBRE (DES 19H) AU 01 DECEMBRE (17H)

POUR LE DÉMONTAGE

POUR LES EXPOSANTS, LES INSTALLATEURS, LES PRESTATAIRES

Ce document doit être présenté à l'agent de sécurité pour accéder à l'enceinte du salon et devra être apposé sur le pare-brise.

SOCIÉTÉ :	
NOM DU STAND A INSTALLER :	
N° DU STAND :	
NOM – PRÉNOM DU CHAUFFEUR :	
N° DE PORTABLE :	
IMMATRICULATION DU VÉHICULE :	



unimev®

www.savoieexpo.com

SAVOIEXP • Siret 776 466 807 00026 • APE 8230Z • TVA FR 44 776 466 807

BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE



BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE

Attention : Avant de passer une commande complémentaire, vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé cette prestation. Cette demande, non accompagnée du règlement, sera considérée comme nulle (paiement à établir à l'ordre de SAVOIEEXPO).

EXPOSANT :	N° de dossier :		
STAND :			
PRESTATIONS	QUANTITES	PU HT	TOTAL HT
ELECTRICITE / ECLAIRAGE			
Monophasé 3 kw		165 €	
Monophasé 6 Kw		274 €	
Triphasé 6 kw		310 €	
Triphasé 9 kw		366 €	
Triphasé 18 kw		443 €	
Triphasé 36 kw		535 €	
Triphasé 60 kw		725 €	
Raccordement électrique pour camion frigo		60 €	
Rampes de Spots : rail de 3 spots LED (Uniquement pour les stands équipés)		65 €	
NETTOYAGE			
Nettoyage (aspiration et vidage poubelle)		5 € le m ²	
AMENAGEMENT SPECIFIQUE POUR STANDS INTERIEURS			
Cloisons (mètre linéaire)		55 €	
Porte (pour réserve)		76 €	
EAU			
Eau (évacuation et consommation comprises)*		175 €	
Location d'un Lave-mains		179 €	
CARTES ET TITRES D'ACCES			
Cartes d'invitation	Rapprochez-vous directement du Service commercial de Savoieexpo		
Badge supplémentaire		7 €	
TOTAL TTC			
ATTENTION : Majoration de 15% à compter du Vendredi 21 novembre 2025			

* Prestations à commander impérativement avant le 18 novembre 2025

Date :

Signature et nom du signataire :

BON DE COMMANDE A RETOURNER A :

SAVOIEEXPO

PARC DES EXPOSITIONS - 1725 Avenue du Grand Ariéたz - 73000 CHAMBERY - Tel : 04.79.62.22.80

@ : info@savoieexpo.com



unimev[®]

MEMENTO

HORAIRES DE MONTAGE	
Mercredi 26/11	Jeudi 27/11
7h30 -18h00	7h30 -21h00

HORAIRES DE DEMONTAGE	
Dimanche 30/11	Lundi 01/12
19h00 - 22h00 (Accès véhicules a/c 19h30 à l'arrière des halls)	7h30 - 17h00

Horaires d'ouverture des salons aux visiteurs :

Vendredi 28 novembre : 10h00 - 22h00
Samedi 29 novembre : 10h00 - 22h00
Dimanche 30 novembre : 10h00 - 19h00

Horaires d'ouverture des salons aux exposants :

Vendredi 28 novembre : 7h30 - 22h00
Samedi 29 novembre : 7h30 - 22h00
Dimanche 29 novembre : 7h30 - 22h00

Inauguration des salons :

Vendredi 28 novembre à 11h30 sous la présidence d'honneur de **CCI SAVOIE**.

